

## Cartable Numérique Besancon.clic - Don manuel des ordinateurs

**M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besancon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

En juin 2005, les enfants dotés d'ordinateurs en 2003 quitteront pour la majorité d'entre eux l'école primaire pour rejoindre le collège en septembre. En principe, ces derniers devaient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté à la fin de l'année scolaire.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte (dictionnaire, encyclopédie...).

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'enseignement à compter du 30 juin 2005.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera début septembre 2005, sur une durée d'un mois, la récupération et la réforme des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront sortis de l'actif municipal. Les écritures d'ordre correspondantes donneront lieu à inscription budgétaire lors d'une prochaine décision modificative, après constatation de la sortie effective des biens de l'actif.

Un courrier sera envoyé à chaque famille dans le mois de juillet 2005 pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prononcer la désaffectation des biens concernés à compter du 30 juin 2005,
- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- autoriser la réforme des matériels remis à la Ville par les familles qui ne souhaitent pas les conserver.

**«M. Emmanuel DUMONT** : Vous vous en souvenez certainement, au départ nous étions partis sur le prêt de 3 ans puisque juridiquement c'était la formule qui permettait d'avancer, après avoir cogité la location, le don, etc. Nous étions partis aussi d'une somme de 8 € mensuels qu'on déduisait du montant qu'on avait attribué. On avait estimé l'ensemble à 300 €, vous multipliez 8 € par en gros 3 ans et vous arrivez à un solde de 0 : 288 + les mois d'été, etc. on arrive à 0. Cette année, au bout des trois ans, nous nous proposons de laisser aux familles cet outil qui pour un grand nombre d'entre elles est toujours très utile. Pour les familles qui désireraient toutefois nous rendre le matériel, nous allons organiser une opération de retour des machines et nous les recyclerons. La filière de recyclage existe, vous savez que l'électronique comme les télévisions et l'informatique sont des machines très polluantes. Il faut donc travailler avec des gens techniquement au point et nous emmenons les machines en Alsace chez

DEMOTRONIC -je n'aurais peut-être pas dû dire le nom- une entreprise alsacienne qui traite, qui fond, qui recycle, qui garde les poudres luminescentes, le plomb d'un côté, le baryum de l'autre etc. et qui fait très bien ce travail. Je vais vous donner les coûts, ce n'est pas très cher, pour une unité centrale, c'est 0,13 €, pour un écran 0,28 €.

**M. LE MAIRE :** Pas plus ? Ce n'est pas cher en effet.

**M. Emmanuel DUMONT :** Non, ce n'est pas cher. Nous avons fait un bilan avec Françoise PRESSE, Françoise FELLMANN de l'opération version 3 en attendant la version 4. Je dois dire que nous sommes assez contents du résultat bien que, concernant les formations, Françoise PRESSE pourra le dire, la fréquentation diminue. Je crois que justement nous touchons à l'objectif qui était le nôtre de réduire la fracture numérique sur Besançon. Aujourd'hui, de moins en moins de familles ont besoin de ces formations. Pourquoi ? Parce que, quand vous les formez une fois avec l'aîné, le second de la famille arrive en CE2, ils ne vont pas s'inscrire à nouveau, ils ont déjà été formés.

Je voudrais dire aussi que dans ce bilan, ce qui peut faire l'objet d'une grande fierté et répondre à certaines préoccupations qu'avait l'opposition à l'époque, 1,5 % des machines seulement depuis trois ans que l'on fonctionne, sont retournées au CHAT, soit 43 incidents par mois, donc ça c'est excellent, surtout quand on pense que c'est du matériel qui est en seconde vie.

Pour terminer je vais, comme d'habitude, demander à Claude LAMBEY de bien vouloir féliciter toutes ses équipes dès demain pour la qualité du travail qu'elles effectuent au quotidien sur cette opération.

**M. LE MAIRE :** Je crois que c'est effectivement une très bonne opération. On a de très très bons retours de la part entre autres des enseignants et je voudrais aussi remercier le service Informatique bien sûr parce qu'il y a une vraie mobilisation du service public qui a travaillé en soirée, le samedi, pour remettre les ordinateurs individuellement à chaque famille. C'est vrai qu'on avait toujours beaucoup de plaisir de voir les petits bambins de CE2 partir avec leur ordinateur qu'ils ramenaient à la maison et aussi de donner à leurs parents la possibilité de se former. Je crois que c'est une vraie bonne opération et je voudrais souligner aussi l'intérêt que le Président WADE a porté à cette politique. J'aurais pu d'ailleurs l'inclure dans la réponse que j'ai faite à M. ROSSELOT tout à l'heure. Il y a aussi des choses qui se font, des choses concrètes. Le Président WADE et son Ministre des Technologies souhaitent s'appuyer sur nos expériences pour faire une opération similaire au Sénégal. Vous savez que le Sénégal est un grand pays francophone et francophile et je crois que nous devons aider des pays comme le Sénégal qui sont des pays amis. Donc une base de partenariat est en train de s'engager avec ce pays après cette visite. C'est là la reconnaissance de notre avant-garde, on peut le dire et de l'avant-garde de notre service Informatique dans ce domaine. Là aussi nous allons aller, j'espère, dans la bonne direction parce que nous allons certainement pouvoir fournir au Sénégal 5 000 ordinateurs. Je dis au conditionnel car les négociations sont en cours avec une grande entreprise française que je ne citerai pas car nous avons acquis une telle réputation qu'on nous offre maintenant des ordinateurs par millier : 35 000 dernièrement. Comme nous n'avons pas besoin de 35 000 ordinateurs, nous en donnerons 5 000 au Sénégal. Mais ce qui est surtout important et je reviens au CHAT et aux personnes handicapées, ce que le Président WADE souhaiterait, c'est de faire venir à Besançon des Sénégalais pour effectivement se former aux techniques de remise en état de ces ordinateurs. Cela donnerait du travail déjà ici à notre CHAT mais cela permettrait aussi de redonner du travail à des personnes handicapées au Sénégal. On a quasiment l'accord d'une grande société multinationale et française qui offrirait 5 000 ordinateurs au Sénégal, donc ça devrait en principe se traiter dans les mois à venir. Nous allons continuer aussi notre effort à Besançon bien sûr, avec les CE2 ça va continuer pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. Nous allons aussi continuer avec les associations de Besançon, 200 ont déjà été équipées et nous allons continuer à en équiper encore certainement 200 cette année avec la Caisse d'Epargne. Il y a également une réflexion en cours pour offrir des ordinateurs portables aux enfants malades de l'hôpital, du CHU Jean Minjoz et nous envisageons aussi de mettre des ordinateurs portables à disposition des enseignants de CE2 mais c'est encore en cours de discussion. Ce n'était pas un coup de pub, c'est une opération qui va dans la durée et qui a aussi produit de la création d'emplois sur Besançon, c'est du vrai développement durable. Voilà ce que je veux vous dire par rapport à cela. L'information Sénégal, elle est je le dis bien, au conditionnel. Il faut qu'on en reparle mais c'est quelque chose qui avance dans la bonne direction et je redis encore à nouveau bravo

au service Informatique, à son Directeur bien sûr mais surtout à tous les agents parce qu'on a une vraie compétence qui nous est reconnue dans toute la France et je dirais même au-delà.

**Mme Nicole WEINMAN** : Vous avez parlé tout de suite après de l'utilité aussi pour le CHAT du recyclage puisque c'est vraiment une nouvelle voie d'occupation et d'activité, c'était très bien aussi pour le CCAS et pour le CHAT mais il y a un petit mot qui m'a surprise, je le précise parce que j'ai appuyé avant que vous ne le disiez, je voulais le souligner. Il y a aussi une autre chose qui m'a un petit peu surprise, une petite erreur d'interprétation en tout cas si j'en écoute votre propos Monsieur le Maire, c'est : «ces ordinateurs achetés d'occasion», parce que je crois que la plupart ont été donnés, on va dire à 95 % et qu'il aurait peut-être été idoine de remercier les généreux donateurs à ce moment-là.

**M. LE MAIRE** : Ils ne sont pas forcément tous donnés. La Caisse d'Epargne nous les a donnés, quant à d'autres, ils nous sont proposés à des prix de l'ordre de 10, 15 ou 50 €.

**M. Emmanuel DUMONT** : C'est en général 30 €.

**M. LE MAIRE** : Ils sont achetés 30 €, ils ne sont donc pas donnés mais quasiment, c'est de la seconde vie. Les banques auparavant nous les avaient vendus au prix de 10, 15€ mais c'est plus pour les sortir des comptes des entreprises. Par contre, il y a, mais c'est une autre question, une remise en état avec un coût qui fait que le budget que nous consacrons à cela avec les actions de formation est important».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.*